

▪ **PHILIPPE DORTHE**
Conseiller Général du 1^{er} canton de Bordeaux
Vice Président du Conseil Régional d'Aquitaine

Monsieur Jean-Louis BORLOO
Ministre d'Etat
Ministre de l'Ecologie, de l'Energie,
du Développement durable et de
L'Aménagement du territoire
20, avenue de Ségur
75302 PARIS

PH.D/AL/ 126-0509

Bordeaux le : 12 mai 2009

Objet : Séparation juridique des sociétés de distribution de gaz de plus de 100 000 abonnés.

Monsieur le Ministre d'Etat.

Une directive européenne oblige une séparation juridique au sein des sociétés de distribution de gaz de plus de 100 000 abonnés.

Cette séparation juridique conduit à une augmentation importante du prix de l'abonnement des usagers de ces sociétés.

Cette augmentation de l'abonnement est d'autant plus lisible que l'entreprise est modeste.

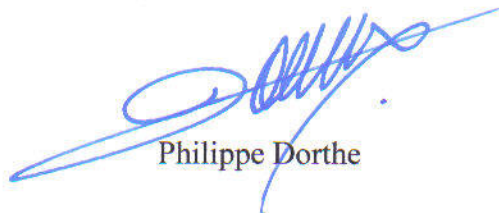
En effet, une société comme Gaz de France comptant plusieurs millions d'abonnés a plus de facilité pour absorber, en partie, les frais fixes et incompressibles dus à cette séparation juridique. Par contre, des structures du type de Gaz de Bordeaux sont obligées de facturer une augmentation très lourde, en l'occurrence, plus du double du prix pratiqué avant la mise en oeuvre de la directive. Outre le fait que Gaz de Bordeaux se soit précipité sur l'application de ce texte, alors qu'il n'était pas mis en demeure de le faire, je pense qu'il serait opportun d'user de tout le poids de votre ministère pour **demander à la commission européenne d'augmenter le seuil des 100 000 abonnés à 500 000 abonnés.**

Une action conjointe avec la commission de régulation de l'énergie présidée par Monsieur Philippe de la Doucette serait de nature à infléchir la décision européenne.

Il en va de la survie de plusieurs sociétés de distribution de gaz se trouvant à peine au-dessus seuil des 100 000 abonnés.

Dans le souci de préserver ces structures qui depuis longtemps oeuvrent dans le sens du service public, je vous remercie de bien vouloir prendre en considération cette proposition pour laquelle il vous appartient de choisir la méthode la mieux adaptée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre d'Etat, à l'expression de ma très haute considération.



Philippe Dorthe